CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille ... DIX PIASTRES par an payable six mois d'avance et ne s'abonne pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publiant en anglais et en français ... ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE par dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de rendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Paquet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Baton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M. prendra du fret et des passagers pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co.
2 sept rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capt. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fév 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les Ports Intermédiaires — Le beau bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GRAY, DURRIVE & Co. ou
L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

Voyage de Plaisir le Dimanche.

Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, touchant à Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et quittera Madisonville à 4 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
5 aout 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour la Mobile — Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les mardis après l'arrivée du char de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser TOURNE & BECKWITH,
5 aout Nlle. Levée, 28 et 29.

Paquebot de St. Martinville, Attakapas et Plaquemines — Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
GRAY, DURRIVE & Co.
42 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle-Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur Columbia et Commerce, attendu que le Veteran, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

Le bateau à vapeur ALERT, capitaine Walker, partira du rail-road, tous les mercredis et samedis pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Beloxi, Est et Ouest Pascagoula, immédiatement après l'arrivée du char de six heures du soir. 31 aout TOURNE & BECKWITH, Agents

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur bon marcheur, ST. LAWRENCE, capitaine Montgomery, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus Lundi, 17 du courant, — pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LAYET & AMELUNG,
15 oct rue Poydras, no 24

Pour le nord et les côtes.

POUR PHILADELPHIE. — Le navire John Sargeant, ayant été retenu, peut prendre, pour completter son chargement, 100 balles de coton sur proposition immédiate, et peut accomoder des passagers. — S'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
JAS. REED & Co.
13 oct 35, rue Royale.

POUR BOSTON — Le navire Newport peut prendre 200 bales de coton ou autre fret, pour la balance du dit fret, s'adresser à
10 oct R. GRONING & Co.

POUR PHILADELPHIE — Le navire packet régulier EDWARD BONAFFEE, capitaine J. Gallagher, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au premier wharf au-dessus de la rue Poydras, ou à JAS. REED & Co.
10 oct 25, rue Royale.

POUR BOSTON — Le bon brick NORTHENER, capitaine Stevens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai: on demande du fret pésant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le magasin rouge, ou à HARROD & QUARLES,
17 sept rue de la Douane, no 24.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.
(Mettra en mer mardi, 18 courant.)

Le A. I, navire à voilier TRENTON, capitaine Pratt, ayant son chargement engagé, partira comme ci-dessus. — Pour passage, ayant de vastes et beaux emménagemens, s'adresser à
BAILY & ABBOTT.
15 oct rue Bienville, no. 14

POUR LIVERPOOL — Le A 1 fin voilier paquebot CHATHAM, capitaine J. Gordon, sera expédié pour le port ci-dessus, mardi, le 18 du courant. Pour fret de 250 balles ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
11 oct rue Bienville, No. 14

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE. — Le brick fin voilier GUSTAVE, capitaine Hoffman, est prêt à recevoir son fret et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue Girod, ou à HARRISSON, BROWN & Co.
15 oct rue Bienville, no 47

Pour les ports du Mexique.

POUR VELASCO & BRAZORIA — La belle goëlette doublée et chevillée en cuivre COL. FANNIN, capitaine Thompson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
JOHN CROSBY,
6 oct rue du Camp, No. 38.

A VENDRE — La goëlette BEE, du port de 61 tonneaux, ayant été complètement réparée sous l'inspection des gardiens du port. C'est un bâtiment solide, enregistré A1, qui a été originairement construit pour faire un bâtiment de guerre, il est doublé et chevillé en cuivre et propre au commerce mexicain. On peut la voir de l'autre bord du fleuve près du ferry. Pour plus amples détails et pour les conditions, s'adresser à
JOHN DARON & Co.
17 oct rue Bienville, No. 28

A FRETER — Le brick danois CHARLOTTE, du port de 259 tonneaux, capitaine Wippel, pour un port du nord de l'Europe, s'adresser à
14 oct M. DE LIZARDI & Co.

[illegible] du port de 160 à 180 tonneaux, tirant peu d'eau, pour aller à Tabasco et [illegible] New-York. S'adresser à [illegible] & ALBERT.
11 oct

POUR [illegible] — La fine goëlette HALCYON, capitaine Dickenson, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
1 oct M[illegible], LAPEYRE & Co.

HARRISON, BROWN & Co. No. 47, rue Bienville, offrent à vendre un assortiment de marchandises sèches, convenables au marché du Mexique, et à celui de la place. 8 oct

Avis de Banques et de Cies.

[illegible] DE RECOMPENSE.

Département du Gaz — Banque de la Compagnie du Gaz.

Section 28 de la Charte.

Il est de plus décrété, que les personnes qui, quelles que soient les moyens qu'ils emploient, intentionnellement, endommageront ou détruiront aucun partie des tuyaux de gas posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie de ses conduits, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés; et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, en tout temps et dans les douze mois, qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction du fait, seront punies d'une amende qui n'excédera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excédera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.

Conformément à la section qui précède, avis est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été ouvertes pour allumer des cigarres, ou dans de mauvaises intentions, ce qui endommage les dites lampes et les éteint, une récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.
20 oct E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.

Sect. 11 de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Il est de plus décrété, Que toute personne ou personnes qui par malice ou autrement, endommageront ou détruiront aucune partie du dit chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, édifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de cent piastres, recouvrables par devant toute cour de Juridiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excédera pas mille piastres, ou d'emprisonnement qui n'excédera pas douze mois, ou l'un et l'autre.

Attendu que des personnes mal intentionnées, ont cherchées à obstruire le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (rails), il a été jugé convenable de publier comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense honnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincus d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie.
GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 20 oct

AVIS — Le soussigné est autorisé par la direction à négocier les bonds de la Compagnie de Navigation d'Orléans, pour une somme de cent mille piastres, à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires, pour améliorer la navigation du Bayou St. Jean et du Canal Les bons sont divisés en coupons de cinq cents piastres. Sur cette somme quarante mille piastres sont payables dans vingt cinq ans, et les soixante mille restant, dans trente ans. Ces bons portent intérêt à raison de six pour cent par an, payable semi-annuellement, au bureau de la compagnie, dans cette ville, et les paiements sont garantis par la première Municipalité.

Les propositions pourront être adressées au soussigné ou laissées entre les mains du secrétaire, au bureau de la Compagnie, au bassin Carondelet.
18 oct J. H. HOLLAND, président.

AVIS.
Commission du Chemin à Coulisses de Washington.

LA Compagnie recevra des soumissions pour la confection du Rail Road projetté qui doit aller de la rue des Champs Elysées à la Terre aux Boeufs, à la charge par les contracteurs de fournir tout le nécessaire, (à l'exception seulement des rails qui devront être fournis par la compagnie) et à la charge encore par les dits contracteurs de confectionner le tout.

Le devis des matériaux à fournir est déposé au bureau de la Compagnie, encoignure Orléans et Royale.
J. A. DUREL,
6 oct Secrétaire.

AVIS.
Commission du chemin à coulisses de Washington.

LES commissaires invitent les propriétaires de terrains avoisinant la rue des Bons Enfans, à partir de la rue des Champs Elysées jusqu'à la rue Ferdinand à faire connaître par soumissions cachetées la dimension, le prix et les conditions auxquels ils vendront lesdits terrains.
30 sept J. A. DUREL, secrétaire

AVIS — Les livres de souscription du Rail Road de Washington, sont ouverts tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 3 heures P. M. au Bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans.
1 oct J. A. DUREL, Sect.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimension suivantes:
3 × 12 sur 30 pieds de long, } soit en bois gras
8 × 8 sur 18 do do } ou en cypre.
6 × 6 sur 18 do do
Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans
24 sept J. COMMUNY, président.

Banque de l'Association Consolidée des Habitants de la Louisiane
Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.

CETTE Banque tire sur Londres à 9 1/4 pour cent de prime; sur Paris à 5 f. 22 1/2; sur New York à 30 jours de vue.
21 sept A. BAUDOUIN, caissier.

Comp. de Bourse et Banque de la Nelle. Orléans,
20 septembre 1836.

AVIS — Un paiement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain.
Par ordre de la direction,
21 sept R. BIENAN, caissier

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

A UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.
Par ordre de la Direction,
7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1836

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.
5 sep RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.

A UNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette Institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants légaux après lundi, le 11 courant.
CHS. F. RONDEAU,
2 sept caissier pro. temp.

AVIS — Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky,
4 juillet 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 26 juillet 1836.
27 juil EDWARD DUPLESSIS, caissier.

Banque de Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un versement de cinq piastres par action sera dû, et que le paiement en est exigé le 15 du courant.
8 oct JOHN NICHOLSON, caissier.

AVIS — Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négociants, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett,
E. [illegible],
S. W. Oakey,
James Correll,
John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin

ON DEMANDE cent manoeuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du Lac. — Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieu est très salubre, et ils sont garantis d'être long temps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à
PETER MURPHY.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $9 50 le baril; d'après le tarif les boulangers donneront pendant la semaine prochaine à partir de lundi 17 du courant; trente-deux onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt cinq pour cent, en sus.
Nlle Orléans, le 15 octobre 1836.
17 oct D. PRIEUR, maire.

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antiglaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt, chez
A. MICHOUD,
8 oct encoignure Ursulines et Levée.

SANGSUES.

AVIS — Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre au public, et lorsque l'on le désire, il les applique [illegible]
E. B. DONNELLY,
[illegible] Bourbon, No 6

A VENDRE — Une négresse âgée d'environ 25 ans, avec son fils âgé de 4 ans; elle est une excellente blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison de confiance; elle se comporte bien. S'adresser [illegible] 47, rue Bienville. 3 oct.

CLOUX ET CHOCOLAT.

300 Barils Cloux, des manufactures Phoenix et Cumberland.
[illegible] Chocolat supérieur — en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par
8 oc HOSKINS & WILCOCKS
No 38, rue du Camp.

[illegible] COURTIERS DE CHANGE,
Rue du Camp, No. 3.

Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souveraines, et autres monnaies et or, le tout à des conditions très raisonnables.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur
New-York, Augusta, Ga.
Philadelphie, Savannah do.
Fayetteville, N. C. Macon, do.
Charleston, S. C. Mobile.

Billets de banque du Missisipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés — Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:

Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Féliciana, Est Féliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.

Et attendu que la loi porte qu'aux susdits jours, tout citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes comme électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune des autres.

En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat et pour ordonner à tous juges de paroisse, sherifs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les susdites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leur comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le tems voulus par la loi.

L.S. Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le treizième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante unième.

Par le Gouverneur,
(signé) E. D. WHITE,
Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

SON — 1700 boisseaux en débarquement du bateau à vapeur George Collier, à vendre par
11 oct R. GRONING & Co.

A VENDRE — Un excellent Cheval de cabriolet, s'adresser à la Banque de la Louisiane. 11 oct—3

MAIS — 5000 boisseaux d'excellent Maïs, à vendre à bon marché pour clore une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
11 oct 38, Camp st.

VIN de Champagne de 1ère. qualité, à vendre par J. LEBLANC & Co,
11 oct rue Royale, No 103.

LISTONS, Rebecilloes, galons noirs, rubans satiné, à vendre par en caisse par J. LE BLANC & Co,
11 oct rue Royale, No. 103.

100 DOUZAINES Chaussons en laine, reçues par ship Chatham, et à vendre par FROST & Co.
12 oct rue de la Douane, no 8

FROMAGE. — 25 caisses fromage frais débarquant et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.
12 oct rue St. Louis, No 11 et 15.

HUILE. — 50 bques. de 60 et 120 gallons chaque d'huile d'hiver, à vendre par COIT & Co.
12 oct rue de la Douane, no 20

SALPETRE. — 5 barrillet raffiné et 30 sacs gros salpêtre, à vendre par HARROD & QUARLES,
12 oct rue de la Douane, no 24

HUILE DE BALEINE. — 3 bques huile de Spermacetti, clarifiée; 11 do do do à vendre par HARROD & QUARLES,
12 oct rue de la Douane, no 24

DEMANDE — 5 ou 6 nègres, seront constamment employés et à de bons gages. — S'adresser à W. E. & R. MURPHY,
12 oct No. 132, Vieux Bassin

CHARBON — Un petit lot de Charbon de bois de 1ère. qualité, reçu ce jour, et à vendre en lots au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY,
11 oct No. 132, Vieux Bassin.

TOILE — 8 caisses de Toile du new-market 3/4, à vendre par J. A. PECK,
8 oct 22, rue Bienville.

A LOUER. — Les Magasins à l'épreuve du feu, situés dans la rue Tchoupitoulas, près de la rue Julie, mesurant 64 pieds de face et 133 pieds de profondeur, occupés maintenant par M. R. Y. Downey. — S'adresser à COIT & Co.
12 oct rue de la Douane, no 20

A LOUER deux maisons à deux étages, situées rue Madison. — S'adresser au bureau de M. Graihle, ou au magasin de Mrs. Delassus et Montreuil ou chez Fernandez, vis à vis la halle aux boucheries, entre les rues Ste. Anne et Madison.
8 oct—3ps

A LOUER — Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON.
21 sept

A LOUER — Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin

A Louer pour le 1er. Novembre prochain, le haut de la maison, rue Toulouse No. 30, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à
23 sept R. BRUGIER.

A Louer, une maison rue St Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à
28 sept R. BRUGIER.

EN DEBARQUEMENT — de la barque Fany, de New-York:
CORDAGE de Manilla, goudroné, assorti, de 6 à 15 fils, chanvre pour empaquetage, esprit de thérébintine.
LABADIE & JACQUELIN,
12 oct rue de la Levée, No 59

AVIS — M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
2 juil CHS. A LACOSTE.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 203, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phenix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai 6m No. 203, Market st. Philadelphie.

POLHEMUS & BUCKLEY,
Peintres d'Enseignes et de Maisons,
Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.

N. B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huiles, [illegible], &c.
2 sept—6 m.

300 balles TABAC de Cuba, première qualité, 25 boucauts SUCRE Moscovade, 25 barils [illegible], 320 gallons MELASSE première qualité, 164 sacs CAFE, 20 milliers CIGARES de choix, 18 barriques RUM, à vendre, en débarquement de la goëlette Tres Amigos, de St. Yago, par
GOULE' & LAMBERT,
8 oct près du rail-road, No. 11

AVIS — Les soussignés ayant formé une société pour la transaction des affaires comme courtiers [illegible], ils ont établi leur bureau au No. 14, rue Bienville.
J. B. BAILEY,
16 oct GEO. H ABBOT.

SIROP anti-goutteux du docteur Boubée. — En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chronique, à vendre à la Pharmacie de
A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

TOILE A DRAPS — 25 balles Toile à Draps de [illegible] en débarquement et à vendre par
WM. G. HEWES & Co,
24, rue Poydras.

AVIS.
Election de cinq Electeurs, d'un Président et d'un Vice-Président des Etats-Unis.

CONFORMEMENT à la loi, et d'après une proclamation du Gouverneur de l'Etat, avis est par le présent donné à tous les citoyens de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, qui sont dûment qualifiés à voter aux élections générales de l'Etat, que Lundi, 7 Novembre prochain, et les deux jours suivants, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi, les scrutins seront ouverts aux lieux et de la manière ci-après mentionnés, pour l'élection de cinq Electeurs, d'un Président et d'un Vice-Président des Etats-Unis, savoir:

Un pour le Premier District électoral, composé des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le Second District électoral, composé des paroisses d'Ouest Féliciana, Est-Feliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St Tammany.

Un pour le Troisième District électoral, composé des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assomption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le Quatrième District électoral, composé des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le Cinquième District électoral, composé des paroisses de la Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll; et que la dite élection sera tenue comme suit:

Dans le premier district d'élection de la dite ville et paroisse, comprenant toute cette partie d'icelle qui se trouve au dessous du milieu de la rue de l'Esplanade; dans la salle des séances du Conseil de la 3ème. Municipalité, sous la présidence de l'honorable John N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, assisté de MM. A. Laneuville et Thos. N. Morgan, Juges-conseillers de la dite Cour de Cité.

Dans le second district d'élection, comprenant toute cette partie de la dite paroisse qui se trouve au dessus du milieu de la rue de l'Esplanade et au dessous du milieu de la rue du Canal, y compris les établissemens du Bayou St. Jean, à la maison de Cour de la Cour de Paroisse, sous la présidence du soussigné Juge de Paroisse, assisté de MM. Gallien Préval et F. M. Guyol, Juges-conseillers de la Cour de Cité.

Dans le troisième district d'élection, comprenant toute cette partie de la dite paroisse qui se trouve au dessus d'une ligne tirée à partir du fleuve, en suivant le milieu de la rue du Canal jusqu'au Lac, dans la salle des séances du Conseil de la Seconde Municipalité, sous la présidence de l'hon. Charles Watts, Juge du District du premier district judiciaire de l'Etat, assisté de MM. Wm. Grivot et Edward Rawle, Juges-conseillers de la Cour de Cité.

Et que le samedi, 10 Novembre, à dix heures du matin, il sera procédé, à la maison de cour de la Cour de Paroisse, au dépouillement des scrutins des trois districts, en présence des trois Juges-présidents.
CHARLES MAURIAN,
14 oct Juge de Paroisse

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Natchez, 2 caisses Bas de coton blancs; 1 caisse de Pélerines brodés; 1 do Foulards en soie et satin; 1 do de Robes garnies en dentelle très fines; 1 caisse de Tabliers de soie cirés; 2 caisses de mouchoirs de batiste, 5 caisses Toile de Russie, blanches; 10 do. grosse Toile.

Aussi — 84 pièces Toile d'Emballage, que l'on vendra à très bas prix et des termes avantageux.
ANDREWS & BROTHERS,
18 oct 19, rue de Chartres.

SAVON — 200 caisses Savon No. 1 et 2, à vendre par PERKS & HALL,
18 oct No. 2, Levée de devant.

LIQUEURS — 70 barils Eau de vie de New-York, 30 do Genièvre do., dernièrement reçu et à vendre par PERKS & HALL.
18 oct

CAFE de JAVA — 100 sacs Café de Java, dernièrement reçu et à vendre par PERKS & HALL.
18 oct

CORNICHONS & SAUCES — Un grand assortiment de Cornichons et Sauces fraîches, reçus de Boston, de la marque d'Underwood, à vendre par PERKS & HALL,
18 oct 2, Levée de devant.

WHISKEY & Huile de Palmachristie — 250 barils Whiskey, 50 demi barils Huile de Palmachristie, en débarquement du bateau à vapeur Cloutierville, à vendre par G. DORSEY,
15 oct 44, Nouvelle Levée.

MAIS — 550 sacs Maïs, en débarquement du bateau à vapeur Prairie, à vendre par R. GRONING & Co.
17 oct

A VENDRE — Un bon Cheval de selle. S'adresser au coin des rues Conti et Bourbon. J. B. TRINCHARD.
17 oct

150 Caisses Chandelles de suif, en magasin et à vendre par WM. G. HEWES & Co,
17 oct 34, rue Poydras.

SAVON — 200 caisses Savon de la marque de J. Gould, en débarquement et à vendre par ROB. M WHITE,
15 oct rue des Magasins, No. 25.

25 BARILS et 10 pipes d'huile Spermacetti, 120 [illegible] huile de Baleine, clarifiée; 150 Caisses savon de Castille en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO,
15 oct Vieille Levée, no. 56

VIN DE CHAMPAGNE — De la marque Lion à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
15 oct Vieille-Levée

RUM — 100 bls. Rum de N. E. à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
15 oct Vieille Levée, no 30

SACS — 2000 sacs en plâtre, en magasin et à vendre par ROBT. M. WHITE,
15 oct rue des Magasins, No. 25.

PORC Mess & M. O. — Quelques barils en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
15 oct rue Poydras, no 24

JAMBONS — 950 barils Jambons de Cincinnati à vendre par LAYET & AMELUNG,
15 oct rue Poydras, no 24

WHISKEY rectifié — 350 barils en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG,
15 oct rue Poydras, no 24

GRAISSE — 1500 barilets en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG,
15 oct rue Poydras, no 24

FARINE — 250 barils fraîche et sigre, à vendre par LAYET & AMELUNG,
15 oct rue Poydras, no. 24

MARCHANDISES SECHES.

LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages des villes du Nord, un assortiment complet de marchandises pour l'automne et l'hiver, très bien choisies pour la ville et pour la campagne; qu'ils offrent en gros ou en détail à des prix réduits, pour du comptant ou à un long crédit pour billets acceptés en ville.

Couvertures françaises de 3 points; Mackinau, duffel, rose, et Whitney; kersey anglais, drap bleu, olive, bronze, gris, vert, &c; casimirs superfins; bombazettes, circassiennes; mérinos anglais et français; prunelle, flanele, draps de crain; calmoucks, draps de billard; couverts de pianos et table; tapis écossais de Bruxelles et Vénise; tapis pour foyers; schalles de Cashmire, de Thibet et de la Prusse; flanelles peintes; mérinos peints; chaussons en soie, laine, fil et coton; indiennes françaises et anglaises; Gingas, mousseline suisse; do. à rideaux; toile d'Irlande et de Paris; jaconât; toile à drape; lustring italien; gros de Suisse; foulards, mouchoirs de cou assortis, crêpe italien; rubans, taffetas et satinets; manteaux de mérinos; bretelles élastiques; coton à coudre d'Orrell.

Coton à chemise, blanc et écru de Lowell et Virginie; coton à carreaux; cotonades, flanelles en laine et coton; jeannes de Kentucky, kerseys, satinets; coutil pour matelas, indiennes, merinos de nankins, bretelles, &c. A DANIELS & GOODMAN,
13 oct rue Chartres, No. 21

AVIS. — Messieurs R. Johan, G. Rolly, Thomas Garcia, A. Perrault, Anthony Hack et J. B. Mitaine, acquéreurs de plusieurs lots de terre situés dans le faubourg Washington, à une vente faite par M. Barnett, sep. sont priés de passer au bureau de C. Pollock, notaire, dans les dix jours de la date du présent avis, pour se conformer aux conditions de la vente, autrement les dits terrains seront revendus à leur folle enchère. 10 oct

AVIS. — Messrs. F. H. Durel, Wm. Boyle et D. Cannon, acquéreurs de plusieurs lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, et vendus par M. Barnett, er. encanteur, le 4 décembre 1835 et le 9 et 11 mars 1836, sont priés de passer au bureau de M. Félix Grima, notaire public, et remplir les conditions de la dite vente, autrement les dits lots seront vendus à leur folle enchère. 15 oct

AVIS — Messrs. John R. Fulley, R. Evans, et Albert Kuzmen, acquéreurs des lots de terre dans la ville de Carrollton, vendus par m. Barnett, le 5 mars dernier, à l'Arcade, encoignure des rues Magasins et Gravier, sont priés de passer au bureau de M. Joseph H. Marks, notaire public, et remplir les conditions de la vente, autrement les dits lots seront vendus à leur folle enchère, dix jours après la date du présent avis.
6 oct—10. JOHN M. BACH, encanteur

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement [illegible] dans des vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 24 nov

A VENDRE — Deux Lots de Terre attenants, et situés dans la rue Perdido, entre les rues Cirque et Philippa; les deux mesurant 51 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 119 pieds un pouce de profondeur, sur lequel se trouve une bonne maison à domicile, une cuisine à deux étages, puits et citerne. La propriété ci-dessus fait présentement, l'usage d'un "Cotton Pickery," à quoi elle est bien adaptée ayant une bonne presse et tout l'appareil nécessaire pour un tel établissement. Pour les conditions s'adresser à
WILLIAM VANCE,
20 sep—1m No. 23, rue de la Douane.

VOITURES A VENDRE.

H. BEACH & CO ont reçu par les derniers arrivages de New-York et des premières manufactures des Etats-Unis,

Un Assortiment de Voitures telles que Carosses, barrouches, de toute espèce, cabriolets pour l'usage à la côte et des meilleures, sulkies, phaetons, tilburies, stanhopes, &c. formant le plus bel assortiment offert au public depuis longtems.

Les Messieurs de la côte aussi bien que ceux de la ville sont priés de vouloir venir examiner et s'en convaincre eux mêmes. — Les conditions sont avantageuses. 12 oct

D[illegible] absence de cette ville, MM. [illegible] & Garidel [illegible] Toulouse [illegible]
3 sept C. O. ALLHUSEN.

ORDONNANCE
Portant création d'une Caisse d'Amortissement.

Le Conseil de la première municipalité, arrête ce qui suit:

Art. 1er. Il sera établi immédiatement une caisse pour éteindre les dettes que la 1re municipalité pourra contracter, sous le nom de "Caisse d'Amortissement."

Art. 2. Cette caisse d'amortissement sera tenue par le contrôleur de la première municipalité.

Art. 3. Le comité des finances, le maire et le recorder auront la surveillance de la dite caisse, sous le nom de "Commissaires de la caisse d'amortissement;" une majorité d'entre eux formera un quorum qui pourra faire toutes les affaires de la dite caisse.

Art. 4. Cette caisse sera fondée par le versement que le Trésorier de la première municipalité fera entre les mains du contrôleur; 1o. des billets provenant de la vente des propriétés appartenant à la première municipalité, au 1er. mai dernier; 2o. des billets provenant de la vente des propriétés acquises par la première municipalité depuis le 1er. mai dernier, déduction faite du prix d'achat.

Art. 5 Les commissaires de la caisse d'amortissement placeront les fonds provenant de ces versemens en escomptant des billets de la première municipalité ou des particuliers y résidant, à un taux qui ne sera pas moindre de 9 pour cent par an, quelque soit le tems que ces billets auront à courir.

Art. 6. Que cette caisse d'amortissement sera autorisée à recevoir des fonds des particuliers en leur bonifiant un intérêt de cinq pour cent par an pour toute somme qui sera déposée dans la dite caisse pour tout espace de temps qui ne sera pas moindre de six mois.

Art. 7. Le comité de finances est autorisé à faire annoncer dans deux gazettes qui se publient à la Nouvelle Orléans, en français et en anglais, que la dite caisse d'amortissement est prête à recevoir les dépôts qui pourraient y être faits.

Ordonnance supplémentaire à l'ordonnance créant une Caisse d'Amortissement pour la première Municipalité.

Résolu, Que les commissaires de la Caisse d'Amortissement sont et demeurent autorisés à tenir compte à ceux qui feront des dépôts dans la dite Caisse d'Amortissement, d'un intérêt de cinq pour cent l'an, lorsque la somme aura été déposée pour six mois; ou pour un moindre terme; d'un intérêt de six pour cent l'an, lorsque la somme aura été déposée pour un terme plus long que six mois.

Résolu, Que les commissaires de la dite Caisse d'Amortissement sont et demeurent autorisés à escompter au taux suivant, pour tout billet qui aura quatre mois à courir ou pour un délai moindre, six pour cent l'an; pour tout billet qui aura plus de quatre mois à courir et moins de huit mois, sept pour cent; pour tout billet qui aura plus de huit mois à courir et moins d'un an huit pour cent, et pour tout billet qui aura plus d'un an à courir neuf pour cent.

CAISSE d'AMORTISSEMENT
de la 1re Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, 15 Oct., 1836.

Le Conseil de la première Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans ayant, dans sa séance du 26 Août dernier, créé une caisse d'amortissement, et ayant en outre autorisé les commissaires de la dite caisse d'amortissement à tenir compte, à ceux qui y déposeront des fonds, d'un intérêt à raison de cinq pour cent l'an quand la somme aura été déposée pour six mois ou pour un terme moindre, et d'un intérêt de six pour cent l'an, quand la somme aura été déposée pour plus de six mois. Les soussignés, membres du comité de finances de la première municipalité, conformément à leurs instructions, donnent avis et font savoir à tous ceux qui peuvent être intéressés que la caisse d'amortissement de la première municipalité est maintenant organisée et prête à recevoir de toute individus les dépôts qui pourront y être faits, et à leur tenir compte de l'intérêt fixé par les ordonnances du conseil, et que les certificats de dépôts leur seront délivrés par le contrôleur de la première municipalité, signés par lui et par l'honorable Denis Prieur, président des commissaires de la dite caisse d'amortissement et scellés du sceau de la première municipalité; lesquels dépôts ne pourront être transférés qu'au bureau du contrôleur et sur un livre de certificats tenu par lui à cet effet.
CHRISTOVAL G. DE ARMAS,
Président du comité des finances,
CHS. LESSEPS,
17 octobre JH. GUILLOT fils.

TOILE D'EMBALLAGE — 40 pièces toile d'emballage, en débarquement du bateau à vapeur Siam, à vendre par
8 oct R. GRONING & Co.

CIRE — Un petit lot de cire en magasin, à vendre par
8 oct R. GRONING & Co.

AMANDES — Amandes de Esperanza en barils et caisses, à vendre par J. ROBERTS & Co.
8 oct 117 rue Royale.

CABLE EN CHAINE — Un cable en chaine, à vendre par JAMES REED & Co,
8 oct rue Royale, no. 35.

SACS DE PITRE — 20,000 sacs de Pitre, de diverses grandeurs, à vendre par
8 oct R. GRONING & Co.

MORUE — 100 caisses en débarquement du navire Chatham, à vendre par PERKS & HALL,
9 oct No. 2, Levée de devant.

HARENGS — 100 caisses, en débarquement du navire Chatham, et à vendre par
PERKS & HALL,
oct 8 2, Levée de devant.

100 Caisses Vin de Bordeaux, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
8 oct no. 20, rue Toulouse.

30 Barils Rum du Nord, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
8 oct 20, rue Toulouse.

MELASSE — 150 barils melasse, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
8 oct 20 Toulouse.

BEURRE — 60 fréquins Beurre de Goshen, à vendre par J. A. PECK,
8 oct No. 22, rue Bienville.

100 Barils vieux Whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO,
8 oct 22, rue Bienville.

MARCHANDISES, ayant droit au débenture. — Indiennes, Jeans, Velveteens, moleskines, batiste, &c., emballées pour le marché mexicain, à vendre par J. A. PECK,
8 oct 22, rue Bienville.

200 Paniers Champagne de première qualité, à vendre par VILLATTE & TOLEDANO
8 oct 56, Nouvelle Levée.

BOEUF — Mess et prime à vendre, rue Royale No 35, par J. REED & Co.
8 oct

SAVON — 65 caisses savon de Boston et de la Nouvelle Orléans, à vendre par
6 oct FROST & Co rue de la Douane, no 8.

SUCRE — 50 boucauds sucre, 1ère qualité, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
8 oct 20, rue Toulouse

THE — 304 caisses de 6 à 13 livres, impérial et gun powder, en débarquement du navire Shakespear, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,
8 oct 33, rue du Camp.

CHARBON — 300 tonneaux Peach Ochard, à vendre pour clore une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,

BOIS DE CONSTRUCTION — 32,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par
8 oct WILLIAM BOMAN, 168 Bassin.

CLOUX — 300 petits barils des fabriques de Phoenix & Cumberland, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS,
8 oct 36, rue du Camp.

GOUDRON — Quelques barrilets en bon ordre, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
5 oct No 132, vieux Bassin

20 balles Toiles de Russie blanches et brunes, 5 do. Crash de Russie, en débarquement et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
5 oct 47, rue Bienville

TOILE D'EMBALLAGE, &c. — 300 pièces toile d'emballage, 200 rouleaux de corde, à vend. par
8 oct T. BARRETT & Co.

A Vendre par le soussigné à l'arrivée du navire Globe, attendu prochainement de Bordeaux,
600 Barriques vin rouge Montferrand,
200 do do do Talence,
200 Tierçons vin blanc,
6000 Caisses vin rouge et blanc divers crûs,
200 do do do Gruau Larose et Chateau-Latour,
200 do Fruits à l'eau-de-vie assortis,
200 Paniers huile d'olive,
15 Demi-pipes eau-de-vie Cognac, (Dupuy)
20 Balles bouchons,
200 Chapeaux de soie pour hommes,
100 Balles foin français.
OSMIN BIGOURDAN,
30 sept Rue Toulouse, 33

J. BUSS, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 72, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.

N. B. — Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.

Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus. 13 sept

JAMES LILLY — Peintre de maison, enseigne &c., remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. 8 oct

AYANT pris Mr. H. Jacquelin pour associé, ma maison, à partir de ce jour, sera conduite sous la raison de
3 oct—1m LABADIE & JACQUELIN.

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 103.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

CIGARRES — 75,000 cigarres Regalia, A GIFT, 100,000 do Trabucos; 120,000 do qualités assorties, des fabriques de Ugués et de Moreno, en débarquement et à vendre par
A. DELPIT, 1 9, rue de Chartres.

CORDAGE DE MANILLE, en débarquement de la Flora,
[illegible] rouleaux Cordes assorties,
[illegible] do corde d'emballage,
20 do do noir,
3 Haussières — à vendre par
HARROD & QUARLES,
17 sept rue de la Douane, no. 24.

MARCHANDISES SECHES — S. W. OAKEY & Co., ayant pris des arrangemens pour recevoir *directement* d'Europe leurs approvisionnemens de marchandises, ainsi que des manufactures mêmes leurs marchandises américaines, sont à présent à même d'offrir ces marchandises au public à un aussi bon marché qu'on puisse se les procurer dans n'importe quelle ville de l'Union.

Les personnes qui résident sur les bords du Mississipi, ou des rivières qui s'y déchargent, et qui achètent leurs approvisionnemens de marchandises sèches à la Nouvelle Orléans, auront un grand avantage sur celles qui achètent dans les villes éloignées du Nord, en sauvant les dépenses du fret, de l'assurance et autres menus frais, sans compter le temps qu'elles économiseront, attendu que les produits des manufactures américaines et les marchandises d'Europe peuvent être importés directement à la Nouvelle Orléans sans plus de dépenses qu'il n'en coûte pour importer ces marchandises dans un des ports du Nord.

Ils viennent de recevoir par le Mozart, du Havre, un assortiment complet et nouveau de marchandises françaises, consistant en toutes sortes de Challies, Alepines, Mousselines et Batistes du Draper, Batiste de fil et Mouchoirs de batiste; Florence Gros de Naples, Taffetas, Gaze, Satin, Rubans de taffetas et de satin, Mouchoirs de soie, de gaze et de satin, Bonneterie, Gants, Voiles, Epingles, Agraffes et Fermoirs plaqués Bretelles, Crêpes, Velours, Cravates, &c.

Ils offrent aussi à vendre une grande variété de marchandises qu'ils viennent de recevoir *directement* de Liverpool, parmi lesquelles sont des Draps, Mérinos, Bombazettes, Bombazines, Gilets, Mouchoirs, &c., et un immense assortiment de marchandises américaines qu'ils ont reçu directement des manufactures, telles que Cotonnades blanches et écrues, Kerseys, Ginghams, Etoffes imprimées, Mouchoirs, Cotonnades pour nègres, Basin, Coutil, Satinetts, Draps, Casimires, Flanelles, Peignes, Bonnets, &c. &c.

Rue de Chartres No. 35, encoignure de la rue de la Douane. 26 sept

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron hier, vers les quatre heures du matin, le mulâtre CHARLES, très-clair. Il était vêtu d'une lévite de couleur bronze, presque neuve, et d'un pantalon de casimir bleu. Il a emporté un paquet de linge dans lequel se trouve un pantalon de coutil, de couleur. La chemise qu'il porte est marquée du nom de son maître. Il a également enlevé un fusil à deux coups, à piston, garni en argent, portant sur l'écusson les lettres E A R, une corne à poudre également montée en argent. Charles est âgé d'environ 18 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, jolie figure, bien bâti.

Les capitaines de navires et autres sont informés par le présent de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

Comme ce mulâtre vient du Missouri, il est probable qu'il cherchera à s'embarquer pour y retourner.
17 oct C. A. ROUSSELIN.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT payées par le soussigné à toute personne qui arrêtera et fera mettre dans une des prisons de cet Etat, la négresse Marie Françoise, surnommée Gueusette; elle est âgée de 50 ans; elle a une partie du dessus de la main gauche marquée d'une brulure; cette négresse a appartenu à Mme. Veuve Maroteau, ensuite à Mr. V. Roumage, et en dernier lieu à M. Dupart.
15 oct E. CARRABY.

AVIS.

DETENUS à la geole de la Paroisse St. Jean-Baptiste, les nègres suivants:

Charles, appartenant à M. Joncée Morice, du Bayou Sara: ce nègre ne parle qu'anglais.

Le nègre nommé John, appartenant à M Stobobedeen, Nlle Orléans. Ce nègre ne parle qu'anglais.

Le nègre nommé John Drue, appartenant à M. John Nicola. Ce nègre parle anglais et français.

Paroisse St. Jean Baptiste, 7 octobre 1836.
A. LUMINAIS,
13 oct Shériff.

50 Piastres de Récompense

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque arrêtera les deux esclaves marrons ci-dessous, ou $25 pour l'un ou l'autre.

SAM, nègre américain, très noir, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 7 pouces, fortement constitué; il a la bouche très large et a de belles dents, les jambes cambrées. Le dit nègre est bien connu comme drayman; il est absent depuis le 4 septembre dernier.

Frank ou François, mulâtre, parlant l'anglais et le français, âgé d'environ 23 ans, de la taille de 5 pieds 7 pouces, bien constitué et s'habille proprement, il porte ordinairement des favoris, peu épais mais longs au-dessous du menton. Le dit esclave a été employé comme garçon de table à l'Hôtel du Lac et à l'Hôtel de Carrollton.

Une récompense de $100 de plus sera payée sur la conviction de la personne ou des personnes qui donnent asyle aux dits esclaves.

S'adresser au bureau de cette feuille.
11 oct—4,3ps

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, à Smith's Point; paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, le dix-huit Novembre dernier, la mulatresse nommée MILLEY, parlant espagnol, français et anglais, âgée d'environ vingt-neuf à trente ans, taille d'environ cinq pieds, ayant ses dents gâtées, celles devant étant les meilleures, nez retroussé, un gros doigt du pied gauche ou droit, renversé comme s'il était cassé. Elle a les cheveux presque droits. La dite esclave est bien connue au faubourg d'en haut, et appartenait ci-devant à C H Cook, de la Nouvelle Orléans. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, à vingt milles au-dessus du Natchez, ou cinquante piastres à celui qui la mettra dans n'importe quelle geole de l'Etat afin que le soussigné puisse la ravoir
ABNER WILSON,
26 sept—30 Smith's Point.

VINGT PIASTRES de Récompense.

— L'esclave nommée ANNE, griffonne âgée d'environ vingt ans, s'est échappée du bateau en allant à mon habitation à Chenière Caminada dans la paroisse de Jefferson. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la fera mettre en prison ou l'amènera; cette esclave est bien connue à la Nlle. Orléans, ayant appartenu à M. Blanc, près du chemin du Bayou.
26 sept—10 [illegible] WILLIAM GORMLEY.

$30 de Récompense seront payés à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le [illegible] dernier de l'habitation du soussigné, [illegible] de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendu à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et après mené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et [illegible] qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle-Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis le 6 févr [illegible] Orléans, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 22 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, [illegible] j'ai acheté ce nègre de M. Henry S. [illegible] de Lynchburg. Va. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court [illegible]; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très grosse cicatrice sur la joue gauche, provenant de [illegible] et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un [illegible] large et de très petits yeux. La récompense ci-dessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou Etats Unis
24 juin—2m Tho. H DICKINSON.

Dix Piastres de Récompense — Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. 27 juil

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE — La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation du jeune nègre JOE, parti marron du Rail Road de la Nlle.-Orléans et de Nashville, le 18 août. Il est de la taille de cinq pieds sept ou huit pouces, peau noire et corps mince. On l'a vu en ville dimanche dernier. Ce nègre a été acheté de M. Joshua Baldwin il y a quelques mois.
27 août

A vendre pour clore une facture.

62 BARRIQUES (de 32 galons) Vin sec de Malaga,
165 do. (de 30 gallons) de Jerez,
24 Caisses Savon de Castille,
30 Bales fleurs de Lavande.
14 oct—4 A. M. MIRANDA & Co.

EN DEBARQUEMENT du steam-boat Daniel O'Connell, et à vendre par les soussignés:
13 bls. Whiskey, rectifié;
12 bls vieux Monongahela;
9 bls. Eau-de-vie de pêche;
20 bls. Farine fraiche, superfine, pour famille.
VIDAL & LONGIS,
14 oct. 65, St. Louis.

AVIS — Il nous manque 9 caisses de marchandises déchargées du navire Clarissa Andrews, et à l'adresse de E. H. Flint, Alexandria. — On suppose qu'elles ont été prises par un dray-man par mégarde; ceux qui les auront sont priés de vouloir nous en donner connaissance. HARROD & QUARLES,
14 oct rue de la Douane, No. 24.

RUM blanc et coloré, mis en barils, convenable aux acquéreurs, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
13 oct 30, Vieille Levée.

FAYENCE. — Quelques paniers de fayence seront vendus à très bas prix. — S'adresser à WILLIAM VANCE,
13 oct rue de la Douane, no 18

A VENDRE — Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à
13 juil B MARIGNY

A VENDRE. — Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juil BERNARD MARIGNY.

LE syndic du 4me. District de la 3me. Municipalité prévient le public, que tous les cochons qui seront trouvés errans dans les chemins de ce district, seront arrêtés ou tués d'après l'ordonnance passée le 13 septembre 1834.
3 oct A. BRUGIER, syndic.

AGENCE générale. — Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits.
S'adresser rue Conti, No. 58.
5 oct—6m, 2ps F. LAVILLE.

EN débarquement des navires Girard et Trenton, venant de Boston,
100 caisses morue nouvelle,
200 do harengs do
250 do savon Winchester et J. Blacker & co
100 do blanc baleine assortis,
50 barils maquereaux no 3, de 1836, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.
8 oct 11 & 15, rue St. Louis

BLANC DE BALEINE — 100 caisses de New Bedford assortis, à vendre par WM. G. HEWES & Co,
14 oct 34, rue Poydras.

Ventes à l'Encan.

PAR H. DOMINGON & BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi prochain, 22 du courant, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi précis, à la folle enchère des personnes ci-après nommées qui n'ont pas rempli les conditions de leur adjudication du 27 septembre dernier, les terrains ci-après désignés, suivant les plans dressés par L. Bringier, le 21 septembre dernier:

Le Terrain No. 9, ilet 20. Jacques Morals.
Les Terrains Nos 5, 6, 7 et 8, ilet 20 D. Headec.
13 Terrains, ilet 61, Denis Mosé.
24 Terrains, ilet 65, Denis Mosé.
24 Terrains, ilet 71, Denis Mosé.
13 Terrains, ilet 72, L. Déjean.
13 Terrains, ilet 73, Denis Mosé.
13 Terrains, ilet 76, Walton McKown

Conditions — Un et deux ans de crédit, à dater du 27 septembre dernier, jour de l'adjudication des susdits terrains, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés chez MM. Théodore Séghers et Octave de Armas, notaires, aux frais des acquéreurs, et les dits acquéreurs seront tenus à se faire mettre en possession à leurs dépens; et si dans dix jours à dater du jour de l'adjudication ils n'ont pas rempli les conditions de la vente, leur ou leurs terrains seront vendus à leur folle enchère sans que le vendeur soit tenu de remplir les formalités voulues par la loi, le public est prévenu que les terrains font partie des 1000 qui ont été vendus le 27 septembre dernier, et qu'ils se trouvent sur une terre très-élevée, comme il leur est possible de se convaincre, soit en allant sur les lieux, soit en s'adressant aux acquéreurs de ces terrains, qui ont été voir l'emplacement. M. Facio, chargé de la coupe de bois, s'empresse de défricher, ce qui ne laissera pas que de donner un coup d'œil agréable lorsque de la Levée on pourra voir le chemin de Gentilly et s'y rendre de la manière la plus convenable. Déjà plusieurs acquéreurs de ces terrains ont contracté avec des entrepreneurs pour bâtir des maisons, ce qui ne laissera pas que de donner une grande valeur aux propriétés des acquéreurs des 1000 terrains. M. Bringier doit se rendre sur les lieux mardi prochain, pour mettre plusieurs propriétaires en possession, afin que les travaux de bâtisses puissent commencer dans le courant de la semaine.
17 octobre—4

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu, le samedi, 29 octobre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis:

DIX TERRAINS, — Situés dans le faubourg Tremé, de manière à augmenter de valeur par suite des améliorations importantes qui vont être faites dans ce quartier. Le plan sera exposé avant la vente et de plus amples détails seront donnés lors de la criée.

Les conditions sont comme suit, savoir:

Les acquéreurs se mettront au lieu et place des vendeurs pour les termes des paiements à échoir; paieront un 5ème comptant et pour la balance fourniront leurs billets à deux et trois ans avec endossement à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 oct—13

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, Samedi 22 Octobre, 1836, à 5 heures précises de l'après midi, à la Salle Washington, rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon,

La location de la Buvette et du Restaurant pour la saison des bals, devant commencer le 5 Novembre, 1836, et finir à la clôture des bals.

Conditions — Un tiers comptant, un tiers le 1er Janvier, et un tiers le 1er Février, 1837. Le bail sera passé pardevant Ferrand, notaire public, aux frais de l'adjudicataire. 15 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING

IL sera vendu le samedi, 29 du courant, à midi précis, à la Bourse Hewlott, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte et risque de J. A. Zander, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite le 22 septembre dernier; les lots de terre ci-après désignés d'après le plan fait par L. Surgi, daté le 7 septembre 1836, et déposé en l'étude de Joseph Cuvilier, not. public.

Savoir: Les lots nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, dans l'ilet No. 5, situé dans le faubourg Jackson, chaque lot mesurant 25 pieds de face, sur 143 pieds de profondeur aux rues d'Orléans et St. Pierre.

Le susdit ilet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Salomon et David, d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions: Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, du 22 septembre dernier, en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant C. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu, le samedi 29 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour compte et risque de J B Joublanc, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite le 9 Juillet dernier:

Savoir: Un Lot de terre situé sur le Chemin du Bayou, désigné par le no. 10 du plan fait par Le. Bringier et qui sera exhibé à la vente.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets datés du 9 Juillet dernier, tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Podesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 oct

Paroisse d'Orléans — Cour des Preuves — Etat de la Louisiane. — A tous ceux que cela peut concerner — Salut:

Qu'il soit connu que attendu que John Dunn, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régistre des Testaments dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de Antoine Foucher Senr. contre les héritiers de sa femme décédée, pour opérer un partage entre les dits héritiers, il a été procédé par le shérif de la paroisse d'Orléans, le quatre janvier mil huit cent trente six, à la vente publique, à l'encan, des propriétés foncières ci-après décrites, et qu'à la dite vente le susdit John Dunn, comme dernier et plus offrant enchérisseur, se rendit adjudicataire des dites propriétés pour le prix de trois mille neuf cent soixante quinze piastres, payable dans un, deux et trois ans de crédit, laquelle somme de trois mille neuf cent soixante quinze piastres le shérif reconnait avoir reçue en six billets endossés par Charles Heffernan.

Description des propriétés d'après le Transfert Judiciaire.

Trois Lots de Terre numéros vingt huit, vingt neuf et trente et un, de l'ilet numéro onze, au faubourg Saulet, compris entre les rues Duplantier, de l'Annonciation, Bartholomé et Constance, mesurant chacun vingt quatre pieds, neuf pouces cinq lignes de face à la rue Duplantier, sur cent vingt sept pieds, dix pouces cinq lignes de profondeur.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

L.S. En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la cour des preuves, ce dix-huitième jour du mois d'octobre A. D. 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
20 oct—4 Régistre des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour du Premier District Judiciaire. — L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes concernent, salut:

Attendu que Noël Barthelemy Le Breton ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 11ème. jour de Juillet de l'année 1836, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 Mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif sus dit, le 5me jour de Mai de l'année 1835, en vertu d'un ordre de saisie et vente de cette Cour rendu le 28ème. de Mars de l'année 1835, dans l'affaire de Antoine Roubet, exécuteur testamentaire, vs. Alexandre Baron, No. 12,2[illegible]7 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Noël Barthelemy Le Breton s'est rendu acquéreur pour le prix de $10,010 (dix mille dix piastres,) payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un terrain situé dans la ville de la Nouvelle Orléans, dans la rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Condé mesurant environ 60 pieds de face sur la rue Ste. Anne, sur environ 80 pieds de profondeur, borné à droite par la propriété appartenant à M A Charbonnet, et à la gauche par celle de Francisco Tio, ensemble [illegible] bâtisse en bois, un four et autres dépendances qui s'y trouve.

L.S. En foi de quoi, j'ai signé ces présentes et y apposé le sceau de la dite Cour, ce 12 Juillet A. D. 1836.
JOHN L. LEWIS,
20 oct Greffier.

CARROSSIER.

Le soussigné ayant transporté son atelier rue des Remparts, nos. 112 et 114, entre St. Louis et Conti, demande à informer ses amis et le public en général, qu'il fera toute espèce de raccommodages aux voitures, soit en bois ou en fer, ou en peinture. Sa longue expérience dans le métier qu'il exerce, lui fait espérer une partie de l'encouragement et de la confiance du public.
JOHN LIVINGSTON,
23 sept—1m,4ps rue des Remparts, nos 112 et 114

UN Français, non marié, âgé de 36 ans, récemment arrivé de France à la Nlle. Orléans, désire occuper une place d'instituteur ou de précepteur pour la langue française, à la ville ou à la campagne: il est muni de nombreux et excellents certificats de bonne vie et de bonnes mœurs, notamment d'un brevet de capacité que lui a délivré une des premières académies de France.

Sa capacité consiste dans la lecture, la calligraphie, l'arithmétique, la grammaire française et latine, la géographie, l'histoire, &c.

S'adresser rue de Chartres, No. 100. 13 oct

50 Barils de Whiskey reçu [illegible], à vendre par HENRY LATAPIE & Co,
Vieille Levée, no. 63.